

Article 5 - Devis de travaux

Projet relatif à la renaturation écologique de la Vallée de la Pétrusse

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le devis estimatif au montant de 14.991.056 € TTC relatif à la phase II du projet global de la renaturation écologique de la Vallée de la Pétrusse.

Le projet est divisé en 2 phases. La première phase s'étend de la rue St. Ulric jusqu'à l'écluse Bourbon. Les travaux de la première phase ont débuté fin 2019 pour se terminer en 2023. La deuxième phase de construction, qui débutera en 2024, comprend le secteur allant de l'écluse Bourbon jusqu'en amont du pont de la rue de la Semois. Cette phase de construction complète le projet phare national et international relatif à la Directive Cadre Européenne sur l'Eau et ouvre de nouvelles possibilités de revalorisation des cours d'eau en amont, comme l'exige la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

Après une étude de faisabilité et de nombreuses concertations avec les administrations étatiques concernées, le projet se présente comme suit :

Réaménagement écologique de la Pétrusse

Le réaménagement du cours d'eau dans la Vallée de la Pétrusse a été optimisé pour :

- faire face à des débits de crue élevés ;
- tenir compte des nombreuses infrastructures situées au fond de la Vallée ;
- respecter la contrainte de ne pas aggraver la situation des crues pour les parcelles privées situées dans la Vallée ainsi qu'en amont et en aval de la zone concernée par le projet.

Le concept est caractérisé par les éléments suivants :

- la démolition du profil en béton existant avec un rehaussement modéré du lit du cours d'eau;
- l'élimination systématique du mur existant sur un côté du mur existant longeant à certains endroits la Pétrusse permettant ainsi un élargissement du profil d'écoulement du cours d'eau ;
- l'aménagement d'un fond de lit consolidé au moyen de pierres naturelles, disposées dans une couche portante de substrat imperméable, garantissant une stabilisation du lit face aux sollicitations extrêmes en cas de crues ;
- la construction d'une échelle à poisson au niveau de l'ouvrage situé rue St Ulric ;
- la construction d'un nouveau mur de soutènement en aval de l'écluse Bourbon du côté rive gauche (Ville).

Aménagement du parc sur les surfaces situées aux abords directs de la Pétrusse

Le projet d'aménagement du parc est marqué par les éléments suivants :

- aménagement d'un chemin carrossable d'une largeur de 4,50 mètres longeant la Pétrusse sur toute la longueur de la Vallée ;
- création d'une surface verte engazonnée pour détente et activités de jeux aménagée au niveau de l'entrée du parc côté rue St Ulric ;

- installation de nouveaux espaces de jeux comprenant de nouvelles infrastructures de Mini-Golf et de Sport/Fitness, ainsi que d'autres nouvelles installations de jeux aux abords du Skatepark existant ;
- création de gradins et balcons intégrés à divers endroits des berges de la Pétrusse ;
- aménagement d'un chemin non carrossable d'une largeur de 2 à 3 mètres, situé du côté opposé de la grande promenade, à proximité du cours d'eau sur la rive droite (côté Plateau Bourbon) ;
- construction de 6 nouveaux ponts en remplacement des ouvrages existants (2 ouvrages carrossables, 4 ouvrages pour piétons).

Le montant du devis estimatif pour la phase II se présente comme suit :

Devis phase II			
	Renaturation de la Pétrusse	Aménagement du parc	<u>Total</u>
Sous-total (HTVA)	8.539.074 €	4.273.794 €	12.812.868 €
TVA 17 %	1.451.642,58 €	726.544,98 €	2.178.187,56 €
TOTAL TTC	9.990.716,58 €	5.000.338,98 €	14.991.055,56 €

Le devis pour la phase II de 14.991.056 € TTC sera à charge, à raison de 9.990.716,58 € de l'article budgétaire 4/520.00/221313/43/22052 du Service Canalisation et à raison de 5.000.338,98 € de l'article 4/625.00/221313/43/22052 du Service Parcs (nouvel article à créer) des exercices 2023 et suivants. L'article 4/520.00/221313/43/22052 dispose d'un crédit budgétaire de 300.000€ au budget 2023. En ce qui concerne l'article 4/625.00/221313/43/22052, un transfert de crédit sera réalisé de l'article 4/625.00/221313/43/22059 vers l'article nouvellement créé 4/625.00/221313/43/22052.

24/2012/4/77

Projet relatif aux travaux d'aménagement en zone 30 au boulevard Kaltreis

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le devis estimatif au montant de 3.750.000 € TTC relatif à l'exécution des travaux d'aménagement en zone 30 au boulevard Kaltreis.

Ce projet prévoit un renouvellement et renforcement des infrastructures avec réaménagement en surface selon les détails repris ci-dessous :

Services VdL :

Service Voirie :

Réaménagement complet de la voirie publique :

- Reconstruction complète de la superstructure. L'enrobé est pourvu d'un enduit superficiel de couleur beige.
- Trottoir en enrobé du côté des maisons et du « Parc ».
- Matérialisation de la bande de stationnement en pavés 20/10/8, couleur grès de Luxembourg. La segmentation est faite par des arbres.
- Aménagement de trois passages piétons adaptés aux personnes à mobilité réduite.
- Aménagement d'un arrêt d'autobus.

- Aménagement de 10 conteneurs enterrés, de 7 bacs à papier et de 3 bacs à verre.
- Installation d'une station météorologique dans le contexte du service hivernal.

Service Eaux :

- Remplacement de la conduite principale. (Approvisionnement futur en eau potable du PAP Midfield).
- Remplacement des raccordements vétustes de maisons existantes.
- Remplacement des conduites de transport existantes 400 GGG et 300 GGG.

Service Eclairage Public :

- Remplacement du câblage de l'éclairage public et des lampadaires.
- Mise en place d'un éclairage d'appoint pour les passages piétons.

Service Technologies de l'information et de la communication (TIC)

- Déploiement et/ou renforcement du réseau fibre optique de la Ville dans le cadre de la réalisation du Masterplan afférent.
- Extension du réseau Wifi (VdL).

Services externes :

Creos S.A. Division Gaz & Division Electricité et Post Technologies.

Le projet coordonné s'inscrit dans le programme pluriannuel établi annuellement par le Service Coordination des chantiers.

Le devis de l'ensemble des travaux se présente comme suit :

Services	Article budgétaire	Devis estimatif arrondi TTC	Crédit prévu au budget 2023 TTC	Montant à transférer TTC	Crédit arrondi des exercices suivants TTC
Voirie	4/624.00/221313 22057	3.140.000 €	1.000.000 €	- 235.000 €	2.375.000 €
Eaux	4/630.00/222100 22057	475.000 €	0 €	200.000 €	275.000 €
Eclairage public	4/640.00/222100 22057	80.000 €	0 €	20.000 €	60.000 €
TIC	4/120.05/222100 22057	55.000 €	0 €	15.000 €	40.000 €
Total part VdL		3.750.000 €	1.000.000 €	0 €	2.750.000 €

Un crédit de 1.000.000 € est prévu au budget extraordinaire de l'exercice 2023 à l'article 4/624.00/221313 22057 du budget extraordinaire du Service Voirie. Un montant de 235.000 € sera transféré de cet article budgétaire du Service Voirie vers les articles budgétaires respectifs des Services Eaux, Eclairage public et TIC pour l'exercice 2023. Le solde de 2.750.000 € sera à imputer aux articles du budget extraordinaire des services respectifs des exercices suivants.

Projet de réaménagement du parking Pulvermühl au Val de Hamm

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le devis estimatif au montant de 1.366.000 € TTC relatif à l'exécution des travaux de réaménagement du parking Pulvermühl au Val de Hamm.

Ce projet prévoit un renouvellement et renforcement des infrastructures avec réaménagement en surface selon les détails repris ci-dessous :

Services VdL :

Service Voirie :

- Réaménagement et matérialisation du parking par un enduit superficiel de couleur beige.
- Aménagement de deux passages pour piétons pour personnes à mobilité réduite.
- Reconstruction complète de la superstructure.
- Trottoir en dalles sur les deux côtés.
- Aménagement de deux arrêts de bus.
- Aménagement d'une piste cyclable.

Service Eaux :

- Renouvellement des réseaux d'eau potable.

Service Eclairage Public :

- Remplacement du câblage de l'éclairage public et des lampadaires.
- Pose d'un éclairage spécifique visant à augmenter la visibilité des piétons aux passages piétons.

Service Technologie de l'Information et de la Communication – TIC :

- Déploiement et /ou renforcement du réseau de fibre optique de la Ville dans le cadre de la réalisation du Masterplan afférent.
- Extension du réseau HotCity.

Service Circulation :

- Mise en œuvre des feux tricolores pour la mobilité douce.
- Extension et renouvellement du réseau pour les feux tricolores.

Services externes :

Creos SA – Division Electricité et Post Technologies

Le projet coordonné s'inscrit dans le programme pluriannuel établi annuellement par le Service Coordination des chantiers. Le Service Voirie assurera la coordination du projet et des travaux.

Le devis de l'ensemble des travaux se présente comme suit :

Services	Article budgétaire	Devis estimatif arrondi TTC	Crédits prévus au budget 2023 TTC	Montant à transférer	Crédit arrondi des exercices suivants TTC
Voirie	4/624.00/221313.22033	1.020.000 €	350.000 €	-50.000 €	720.000 €
Circulation	4/622.00/222100.22033	32.000 €		5.000 €	27.000 €
TIC	4/120.05/222100.22033	18.000 €		5.000 €	13.000 €
Eclairage public	4/640.00/222100.22033	76.000 €		20.000 €	56.000 €
Eaux	4/630.00/222100.22033	220.000 €		20.000 €	200.000 €
Total part VdL		1.366.000 €	350.000 €	0 €	1.016.000 €

Un crédit de 350.000 € est prévu au budget extraordinaire à l'article 4/624.00/221313.22033 du Service Voirie pour l'exercice 2023. Le solde de 1.016.000 € est à imputer aux articles respectifs du budget extraordinaire des services concernés des exercices suivants.

83/2022/48

Projet relatif à la transformation et au réaménagement du bâtiment sis 1, rue des Bains pour les besoins du Service Archives municipales

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le devis estimatif au montant de 2.654.180,22€ TTC relatif à la transformation et au réaménagement du bâtiment sis 1, rue des Bains pour les besoins du Service Archives municipales.

Le bâtiment existant s'étend sur 4 niveaux (3 niveaux + combles) hors sol, sans sous-sol. L'entrée centrale est conservée et l'accès au bâtiment se fera moyennant deux marches et l'accès pour personnes à mobilité réduite est garanti avec une rampe latérale. L'immeuble comprend au rez-de-chaussée le sas d'entrée, une salle de lecture accessible au public, un local poubelles, un local sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite et un local de stockage équipé d'un système de rangement du type Compactus.

Le premier étage comprend un bureau de restaurateur, un bureau de conservation, de restauration et de numérisation et un local sanitaire pour le personnel. Le 2^e étage comprend un bureau de conservateur (chef de service) avec une petite salle de réunion, un bureau de réserve et un local kitchenette pour le personnel. Le 3^e étage (combles) comprend un local technique et un espace de réserve.

Les murs porteurs sont conservés dans leur état actuel et les nouvelles cloisons sont exécutées en construction sèche. La façade du côté de la place des Bains est décapée et ré-enduite avec un enduit à la chaux sans application d'un isolant thermique extérieur ou intérieur afin d'éviter tout problème de condensation.

Le dallage sur sol et le plancher sur le rez-de-chaussée sont remplacés par des dalles en béton armé et les planchers originaux en bois sur le 1^{er} et le 2^e étage sont conservés et rénovés.

La charpente de la toiture est conservée et isolée thermiquement depuis l'extérieur par un isolant naturel. La couverture est remplacée par des ardoises naturelles. Du côté de la place des Bains et de la toiture arrière, les lucarnes existantes sont conservées et rénovées. La fenêtre est remplacée par un grillage de ventilation pour prise d'air, une deuxième grille de ventilation est intégrée dans la toiture pour le rejet de l'air vicié. Le désenfumage de la cage d'escalier se fait via une fenêtre de désenfumage de type VELUX et les fenêtres présentes sont remplacées par des nouvelles fenêtres en bois à double vitrage. La porte d'entrée est également remplacée par une nouvelle porte fonctionnant comme sortie de secours.

Dans un souci de respect du bâtiment historique, il n'est pas prévu de rénover énergétiquement la totalité du bâtiment. Les interventions sur l'enveloppe du bâtiment se limitent aux travaux d'isolation thermique de la toiture, de la dalle sur sol et au remplacement des menuiseries extérieures. Le chauffage se fait par le biais d'une pompe à chaleur. Les réseaux de distribution et d'évacuation des eaux, comme toutes les installations électriques, sont entièrement remplacées.

L'installation d'une ventilation mécanique est prévue pour tout le bâtiment ainsi qu'une pose de 13 panneaux photovoltaïques est envisagée sur la toiture orientée vers le sud. Ces panneaux ne seront pas visibles depuis l'espace public.

Le devis de l'ensemble des travaux se présente comme suit :

Devis	
I. Travaux préparatoires	122.623,00 €
II. Coût de la construction	1.527.768,71 €
III. Premier équipement	138.400,00 €
IV. Aménagements extérieurs	43.950,00 €
V. Divers et imprévus (5% sur pos. I-IV)	91.637,09 €
VI. Hausse légale des prix (2,5% par année de construction)	48.109,47 €
VII. Honoraires, frais accessoires, études complémentaires	315.598,12 €
VIII. TVA 16% sur coûts de construction	315.598,12 €
IX. TVA 16 % sur honoraires	50.495,70 €
Total TTC	2.654.180,22 €

La dépense de 2.654.180,22 € TTC sera à imputer à l'article du budget extraordinaire 4/130.02.13/221311.42.20007 du Service Bâtiments des exercices 2023 et suivants.

55a/2019/2-4

Projet relatif à la construction d'un centre sociétair sur le site de l'ancienne école primaire sis 10, rue des Marguerites à Weimershof

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le devis estimatif au montant de 4.409.321,04 € TTC relatif à la construction d'un centre sociétair sur le site de l'ancienne école primaire sis 10, rue des Marguerites à Weimershof.

Le projet comprend une salle à usages multifonctionnels avec comptoir/bar, qui est utilisée par la Fanfare des Faubourgs pour leurs répétitions, une salle de réunion, deux salles pour les besoins des associations locales, deux locaux avec entrées séparées destinés à l'usage des deux sociétés de la Ville affiliées à la Fédération Colombophile Luxembourgeoise, ainsi que des locaux de stockage, locaux sanitaires et locaux techniques.

Le bâtiment s'étend sur un seul niveau, à l'exception de la salle multifonctionnelle qui présente une sur-hauteur par rapport à la partie centrale du bâtiment et de la partie réservée aux associations colombophiles au-dessus de laquelle sont situés les locaux techniques.

La construction sera exécutée en structure légère en bois à implanter en avant du site du côté de la rue des Marguerites. Il est prévu de démolir le pavillon existant à l'arrière du site après l'installation des associations dans la nouvelle structure. La démolition fera objet d'un projet séparé suivi par le Service Bâtiments et les coûts ne sont pas compris dans le devis du présent projet. Les interventions au niveau du terrain avec une fondation superficielle seront minimales. Certaines surfaces actuellement scellées seront remplacées par des surfaces perméables dans l'intérêt d'une meilleure gestion des eaux pluviales. Les façades sont constituées de panneaux suspendus et ventilés. Le bâtiment est conçu de façon à permettre son démontage ultérieur et un recyclage des matériaux dans le respect des conditions de l'économie circulaire.

Le bâtiment projeté et ses installations techniques seront conçus de façon à prendre en compte et à tirer parti des données physiques du site telle une orientation profitant du cours du soleil. La protection solaire sera réalisée moyennant des volets extérieurs en aluminium. La toiture plate sera en partie végétalisée et sera pourvue d'une installation photovoltaïque et le bâtiment sera chauffé avec une pompe à chaleur air/eau.

Le devis de l'ensemble des travaux se présente comme suit :

Devis	
X. Coûts de la construction	2.423.921,21 €
XI. Premier équipement	116.675,00 €
XII. Aménagements extérieurs	459.598,25 €
XIII. Divers et imprévus (5% sur positions I.-III.)	150.009,72 €
XIV. Hausses de prix (3% par année de construction)	141.759,19 €
XV. Honoraires	509.175,46€
XVI. TVA 16% sur travaux	526.714,14 €
XVII.TVA 16% sur honoraires	81.468,07 €
TOTAL TTC	4.409.321,04 €

La dépense de 4.409.321,04 € TTC sera à imputer à l'article du budget extraordinaire 4/831.00.13/221311.42.21019 des exercices 2023 et suivants.

55/2021/3-10